

# Hébergement Acanthes 2007

## CROUS de Metz

Si vous choisissez cette option, vous devez être informés :

- que des arrhes correspondant à 30% des frais d'hébergement vous seront demandées lors de votre demande définitive d'hébergement au Crous qui devra être faite avant le 1<sup>er</sup> juin 2007. Aucune réservation d'hébergement ne sera prise en compte sans le versement de ces arrhes.
- que la Cité universitaire est à 15 minutes à pied de l'Arsenal. Mais il existe un service de bus régulier qui fonctionne jusqu'à minuit.
- que l'accès aux chambres est sécurisé par une porte de hall fermée à clé et qui doit toujours restée fermée si vous voulez qu'elle soit efficace. Au moment de l'inscription, les stagiaires reçoivent une clé de cette porte et il leur est recommandé d'être vigilant par rapport à la fermeture de cette porte d'entrée
- que l'entretien des chambres est assuré par les stagiaires qui ont à leur disposition des kits de nettoyage à l'accueil du Crous et que les chambres doivent être nettoyées avant votre départ
- que des cuisines collectives sont installées à chaque étage des bâtiments de la résidence pour les petits-déjeuners mais elles ne disposent d'aucun ustensile de cuisine. Il y a donc lieu d'en apporter si vous désirez préparer votre petit-déjeuner sur place
- qu'une caution de 40 euros en espèces (ou en chèque pour les stagiaires français) sera demandée à chaque stagiaire au moment de son inscription et rendue au moment de la remise des clés en fin de stage. En cas de dommages causés par le stagiaire (dégradation du mobilier de la chambre, clés non rendues en fin de stage...), cette caution sera utilisée pour rembourser les frais occasionnés par ces dommages et justifiés par une facture du Crous.